



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 2 avril à 18 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la
présidence de Monsieur Bruno TRACHE, Maire, en suite
de convocation en date du 27 mars courant, dont un
exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Madame Emeline FASSEEL est élue secrétaire de séance

**OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS
DIRECTS**

Vu le paragraphe 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, qui indique que suite au renouvellement du Conseil Municipal, une Commission Communale des Impôts Directs doit être instituée ;

Considérant que cette commission est constituée :

-du maire, président

- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants si la population est supérieure à 2 000 habitants ;

Considérant que cette commission a notamment pour rôle de donner, chaque année, son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'Administration fiscale ;

Considérant que la désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune et qu'elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (donc 32 personnes) , proposée sur délibération du Conseil Municipal ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

-DE PROPOSER les 32 personnes ci-dessous pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

M le Maire, Bruno TRACHE, étant membre de droit de la CCID, il n'a pas à être mentionné dans les personnes proposées.

- | | | |
|----|--------------------------|--|
| 1 | M Philippe BOULERT | 1 rue d'Artois Résidence les Blés d'or
62980 NOYELLES LES VERMELLES |
| 2 | Mme Marie-France BOCQUET | 4 rue des Charmes
62980 NOYELLES LES VERMELLES |
| 3 | Mme Emilie LEFEBVRE | 1 résidence le Clos du Village
62980 NOYELLES LES VERMELLES |
| 4 | M Dominique DUBOIS | 42 av St Exupéry
62980 NOYELLES LES VERMELLES |
| 5 | Mme Sandra RICQ | 177 avenue de Paris
62980 NOYELLES LES VERMELLES |
| 6 | M Jean-Pierre COMPAGNON | 18 rue des Bleuets
62980 NOYELLES LES VERMELLES |
| 7 | Mme Leslie DZIURLA | 17 rue de la Champagne
62980 NOYELLES LES VERMELLES |
| 8 | M Mikaël DUBOIS | 18 résidence de la Chapelle
62980 NOYELLES LES VERMELLES |
| 9 | Mme Sylvie MARTIN | 2 av St Exupéry
62980 NOYELLES LES VERMELLES |
| 10 | M Frédéric DUVAL | 1 rue des Lilas
62980 NOYELLES LES VERMELLES |
| 11 | Mme Stéphanie BOE | 28 rue des Peupliers
62980 NOYELLES LES VERMELLES |
| 12 | M Jean-Claude ROBIN | 264 avenue de Paris
62980 NOYELLES LES VERMELLES |
| 13 | Mme Angélique WALBECQ | 5 rue des Bleuets
62980 NOYELLES LES VERMELLES |
| 14 | M Etienne IOZZELLI | 17 Résidence Le Clos du Village
62980 NOYELLES LES VERMELLES |

15	Mme Floriane DUBOIS	41 Av de Londres 62980 NOYELLES LES VERMELLES
16	Mme Mélanie MUTEZ	34 rue des Peupliers 62980 NOYELLES LES VERMELLES
17	M Christophe HAULT	3 rue des Fauvettes 62980 NOYELLES LES VERMELLES
18	Mme Emeline FASSEEL	66 Av de Madrid 62980 NOYELLES LES VERMELLES
19	M Pascal LAGAE	6 rue des Charmes 62980 NOYELLES LES VERMELLES
20	M Anthony ALLIOT	6 rue des Charmes 62980 NOYELLES LES VERMELLES
21	Mme Virginie COMPAGNON	18 rue des Bleuets 62980 NOYELLES LES VERMELLES
22	Mme Arlette BREVIERE	22 rue des Roses 62980 NOYELLES LES VERMELLES
23	Mme Dorothée VISEURS	4 rue Henri Piquart 62980 NOYELLES LES VERMELLES
24	M Rodrigue VERBRUGGE	26 Av St Exupéry 62980 NOYELLES LES VERMELLES
25	M Valentin TRACHE	14 rue des Chênes 62980 NOYELLES LES VERMELLES
26	Mme Anaïs BOCQUET	273 Av de la Paix 62980 NOYELLES LES VERMELLES
27	M Jean-Luc BOCQUET	4 rue des Charmes 62980 NOYELLES LES VERMELLES
28	M Aurélien VERBRUGHEN	13 rue Muterlotte 62980 NOYELLES LES VERMELLES
29	M Alain GUILLEMANT	16 rue d'Artois 62980 NOYELLES LES VERMELLES
30	M Marc DUFOUR	4 rue des Bleuets 62980 NOYELLES LES VERMELLES



31	Mme	Carine HUCHIN	1 rue des Lilas 62980 NOYELLES LES VERMELLES
32	M	Jean MOREL	6 rue Henri Piquart 62980 NOYELLES LES VERMELLES

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

Le maire,

Bruno TRACHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 2 avril à 18 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la
présidence de Monsieur Bruno TRACHE, Maire, en suite
de convocation en date du 27 mars courant, dont un
exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Madame Emeline FASSEEL est élue secrétaire de séance

OBJET : CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-22 ;

Considérant que le conseil municipal peut créer des commissions chargées d'étudier des questions
soumises au conseil ;

Considérant qu'il convient de créer des commissions de travail sur les bases des différentes
compétences attribuées à la collectivité ;

Considérant que le maire est président de droit de ces commissions ;

Le Conseil Municipal,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

-DE FIXER à 8 le nombre de commissions permanentes chargées de préparer les dossiers du conseil
municipal ;

-DE CONSTITUER les commissions de travail de la façon suivante :

1ère commission : Finances-Ressources Humaines-Administration Générale-Logement

2ème commission : Enseignement-Culture

3ème commission : Travaux- Cadre de Vie- Environnement

4ème commission : Festivités-Intergénérationnel

5ème commission : Communication, numérique

6ème commission : Sécurité-Tranquillité publique

7ème commission : Jeunesse-Petite Enfance

8ème commission : Sport-Associations-Handicap

-DE DESIGNER les membres de chaque commission comme suit :

1ère commission : Finances-Ressources Humaines-Administration Générale-Logement

Président : Bruno TRACHE

Membres : Philippe BOULERT, Marie-France BOCQUET, Jean-Pierre COMPAGNON, Emilie LEFEBVRE, Frédéric DUVAL, Mikaël DUBOIS, Angélique WALBECQ, Pascal LAGAE, Sylvie MARTIN, Etienne IOZZELLI, Emeline FASSEEL, Christophe HAULT

2ème commission : Enseignement-Culture

Président : Bruno TRACHE

Membres : Philippe BOULERT, Marie-France BOCQUET, Jean-Pierre COMPAGNON, Emilie LEFEBVRE, Frédéric DUVAL, Mikaël DUBOIS, Angélique WALBECQ, Pascal LAGAE, Sylvie MARTIN, Stéphanie BOE, Etienne IOZZELLI, Mélanie MUTEZ, Emeline FASSEEL

3ème commission : Travaux- Cadre de Vie- Environnement

Président : Bruno TRACHE

Membres : Philippe BOULERT, Marie-France BOCQUET, Jean-Pierre COMPAGNON, Emilie LEFEBVRE, Frédéric DUVAL, Mikaël DUBOIS, Angélique WALBECQ, Pascal LAGAE, Stéphanie BOE, Etienne IOZZELLI, Jean-Claude ROBIN, Rodrigue VERBRUGGE, Christophe HAULT

4ème commission : Festivités-Intergénérationnel

Président : Bruno TRACHE

Membres : Philippe BOULERT, Marie-France BOCQUET, Jean-Pierre COMPAGNON, Emilie LEFEBVRE, Frédéric DUVAL, Mikaël DUBOIS, Angélique WALBECQ, Pascal LAGAE, Stéphanie BOE, Etienne IOZZELLI, Sylvie MARTIN, Floriane DUBOIS, Mélanie MUTEZ, Jean-Claude ROBIN, Emeline FASSEEL, Christophe HAULT, Dorothée VISEURS, Rodrigue VERBRUGGE

5ème commission : Communication-Numérique

Président : Bruno TRACHE

Membres : Philippe BOULERT, Marie-France BOCQUET, Jean-Pierre COMPAGNON, Emilie LEFEBVRE, Frédéric DUVAL, Mikaël DUBOIS, Angélique WALBECQ, Pascal LAGAE, Etienne IOZZELLI

6ème commission : Sécurité-Tranquillité publique

Président : Bruno TRACHE

Membres : Philippe BOULERT, Marie-France BOCQUET, Jean-Pierre COMPAGNON, Emilie LEFEBVRE, Frédéric DUVAL, Mikaël DUBOIS, Angélique WALBECQ, Pascal LAGAE, Stéphanie BOE, Etienne IOZZELLI, Jean-Claude ROBIN, Mélanie MUTEZ, Rodrigue VERBRUGGE, Christophe HAULT

7ème commission : Jeunesse-Petite Enfance

Président : Bruno TRACHE

Membres : Philippe BOULERT, Marie-France BOCQUET, Jean-Pierre COMPAGNON, Emilie LEFEBVRE, Frédéric DUVAL, Mikaël DUBOIS, Angélique WALBECQ, Pascal LAGAE, Floriane DUBOIS, Stéphanie BOE, Etienne IOZZELLI, Emeline FASSEEL, Dorothée VISEURS

8ème commission : Sport-Associations-Handicap

Président : Bruno TRACHE

Membres : Philippe BOULERT, Marie-France BOCQUET, Jean-Pierre COMPAGNON, Emilie LEFEBVRE, Frédéric DUVAL, Mikaël DUBOIS, Angélique WALBECQ, Pascal LAGAE, Floriane DUBOIS, Sylvie MARTIN, Etienne IOZZELLI, Jean-Claude ROBIN, Rodrigue VERBRUGGE, Dorothée VISEURS, Christophe HAULT

Lors de leur première réunion, les commissions désigneront un Vice-Président qui pourra les convoquer et les présider en cas d'absence ou d'empêchement du maire.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

Le Maire,

Bruno TRACHE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 2 avril à 18 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la
présidence de Monsieur Bruno TRACHE, Maire, en suite
de convocation en date du 27 mars courant, dont un
exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Madame Emeline FASSEEL est élue secrétaire de séance

OBJET : DELEGATIONS AU MAIRE POUR EXERCER CERTAINES FONCTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 qui permet au conseil municipal de déléguer un certain nombre des compétences qui sont les siennes, afin d'éviter d'avoir à réunir le conseil pour délibérer dans les matières déléguées, en permettant de la sorte des prises de décisions rapides par l'exécutif municipal ;

Considérant que le maire délégataire du conseil municipal est astreint à un devoir d'information périodique de l'assemblée délibérante puisqu'il est tenu de rendre compte, lors des chacune des réunions obligatoires du conseil, des décisions qu'il prend en vertu des délégations reçues ;

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de la bonne marche de l'administration communale, à donner délégation à Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal,

DECIDE A l'unanimité des membres présents

-DE DONNER, à M le Maire, pour la durée du mandat, les délégations suivantes :

1° arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° fixer, dans la limite de 500 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

4° décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

5° passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

6° créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;



- 7° prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 8° accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 9° décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 10° fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 11° fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 12° décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 13° fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 14° exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code et ce, sans limite géographique sur le territoire de la commune ni limite financière.
- 15° intenter au nom de la commune de Noyelles-les-Vermelles les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, donc tant en défense qu'en demande et ce devant toutes les juridictions, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
- 16° régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, et ce, dans tous les cas (donc quel que soit le montant du sinistre)
- 17° donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 18° demander à tout organisme financeur l'attribution de toutes subventions donc quel que soit son objet ou son montant.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

Le Maire,

Bruno TRACHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 2 avril à 18 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la
présidence de Monsieur Bruno TRACHE, Maire, en suite
de convocation en date du 27 mars courant, dont un
exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Madame Emeline FASSEEL est élue secrétaire de séance

OBJET : désignation des délégués au sein du SIVOM de l'Artois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du SIVOM de l'Artois ;

Considérant la nécessité de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants afin de siéger au
Comité Syndical ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE
à l'unanimité des membres présents

-DE DESIGNER : M Bruno TRACHE et M Mikaël DUBOIS en tant que délégués titulaires et M
Christophe HAULT et M Rodrigue VERBRUGGE en tant que délégués suppléants.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

Le Maire,

Bruno TRACHE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 2 avril à 18 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la
présidence de Monsieur Bruno TRACHE, Maire, en suite
de convocation en date du 27 mars courant, dont un
exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Madame Emeline FASSEEL est élue secrétaire de séance

**OBJET : désignation de délégués au sein du Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle
Artois Flandres SIZIAF**

Considérant la nécessité de désigner 2 délégués afin de représenter la commune au sein du SIZIAF ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE
à l'unanimité des membres présents

-DE DESIGNER : M Philippe BOULERT et M Frédéric DUVAL en tant que délégués au sein du SIZIAF.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

Le Maire,

Bruno TRACHE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 2 avril à 18 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la
présidence de Monsieur Bruno TRACHE, Maire, en suite
de convocation en date du 27 mars courant, dont un
exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Madame Emeline FASSEEL est élue secrétaire de séance

OBJET : désignation d'un délégué agent et d'un délégué élu au sein du Comité National d'Action Sociale

Considérant la nécessité de désigner 1 délégué agent et 1 délégué élu afin de représenter la commune au sein du Comité National d'Action Sociale ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE
à l'unanimité des membres présents

-DE DESIGNER : Mme HANNOT Anne-Sophie en tant que délégué agent et M Philippe BOULERT en tant que délégué élu pour représenter la commune au sein du CNAS.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

Le Maire,

Bruno TRACHE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 2 avril à 18 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la
présidence de Monsieur Bruno TRACHE, Maire, en suite
de convocation en date du 27 mars courant, dont un
exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Madame Emeline FASSEEL est élue secrétaire de séance

OBJET : désignation d'un délégué au sein de l'Association des Communes Minières

Considérant la nécessité de désigner un délégué afin de représenter la commune au sein de l'ACM ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE
à l'unanimité des membres présents

-DE DESIGNER : M Jean-Pierre COMPAGNON en tant que délégué au sein de l'ACM.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

Le Maire,

Bruno TRACHE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 2 avril à 18 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la
présidence de Monsieur Bruno TRACHE, Maire, en suite
de convocation en date du 27 mars courant, dont un
exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Madame Emeline FASSEEL est élue secrétaire de séance

OBJET : désignation d'un délégué au sein de la FDE 62

Considérant la nécessité de désigner 1 délégué qui sera le représentant de la commune au sein de la
Fédération Départementale d'énergie du Pas-de-Calais ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE
à l'unanimité des membres présents

-DE DESIGNER : M Jean-Pierre COMPAGNON en tant que délégué pour représenter la commune au
sein de la FDE 62.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

Le Maire,

Bruno TRACHE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 2 avril à 18 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la
présidence de Monsieur Bruno TRACHE, Maire, en suite
de convocation en date du 27 mars courant, dont un
exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Madame Emeline FASSEEL est élue secrétaire de séance

OBJET : élection d'un délégué au sein de la SEM SPAPA

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué titulaire au sein de la SEM SPAPA ;

Considérant la candidature de Mme Sylvie MARTIN

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

ELIT
à l'unanimité des membres présents

Mme Sylvie MARTIN en tant que délégué au sein de la SEM SPAPA.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

Le Maire,

Bruno TRACHE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 2 avril à 18 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la
présidence de Monsieur Bruno TRACHE, Maire, en suite
de convocation en date du 27 mars courant, dont un
exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Madame Emeline FASSEEL est élue secrétaire de séance

OBJET : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Election des administrateurs élus et désignation des administrateurs « qualifiés »

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du 2 avril 2026 fixant à 10 le nombre d'administrateurs du CCAS (5 élus et 5 représentants d'associations) ;

Considérant que les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Considérant que malgré la sollicitation des associations, aucune n'a présenté des candidatures ;

S'agissant des élus, seule la liste suivante est proposée :

Liste : Mme Sylvie MARTIN, M Philippe BOULERT, Mme Mélanie MUTEZ, M Pascal LAGAE, Mme Dorothee VISEURS

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Et après en avoir délibéré,

DESIGNE

Mme Arlette BREVIERE, M Dominique DUBOIS, M Jean MOREL, M André LEROUX et Mme Marion LEFEBVRE pour siéger au CCAS en tant que « personnes qualifiées »

ELIT

à l'unanimité des membres présents

Mme Sylvie MARTIN, M Philippe BOULERT, Mme Mélanie MUTEZ, M Pascal LAGAE, Mme Dorothee VISEURS pour siéger au CCAS en tant qu'élus.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

Le Maire,

Bruno TRACHE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 2 avril à 18 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la
présidence de Monsieur Bruno TRACHE, Maire, en suite
de convocation en date du 27 mars courant, dont un
exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Madame Emeline FASSEEL est élue secrétaire de séance

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O)

VU l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat ;

Considérant qu'outre le maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres du Conseil Municipal ;

Considérant qu'il convient d'élire autant de suppléants que de titulaires ;

Considérant que l'élection des membres de la CAO se fait à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin de liste (une liste va comporter les noms des titulaires et des suppléants, en nombre égal, sans panachage ni vote préférentiel) et au scrutin secret, sauf accord unanime contraire.

Considérant qu'une seule liste a présenté sa candidature ;

Le Conseil Municipal,

**ELIT
A l'unanimité des membres présents**

M Bruno TRACHE, étant Président de la C.A.O,

- Membres titulaires :

- Emilie LEFEBVRE
- Mikäel DUBOIS
- Rodrigue VERBRUGGE

- Membres suppléants :

- Jean-Pierre COMPAGNON
- Sylvie MARTIN
- Floriane DUBOIS

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES
Les jour mois et an que dessus

Le Maire,
Bruno TRACHE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 2 avril à 18 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la
présidence de Monsieur Bruno TRACHE, Maire, en suite
de convocation en date du 27 mars courant, dont un
exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Madame Emeline FASSEEL est élue secrétaire de séance

**OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) -fixation du nombre
d'administrateurs**

Vu les articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du code de l'action sociale et des familles :

Considérant qu'à l'issue des élections municipales du 15 mars 2026, il est nécessaire de procéder au renouvellement du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune ;

Considérant que ce Conseil d'Administration, présidé par le Maire, est composé à parité d'élus municipaux et de personnes nommées par le Maire parmi les personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ».

Considérant qu'il convient de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS ;

Le Conseil Municipal,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

-DE FIXER à 10 (5 élus et 5 personnes « qualifiées) le nombre d'administrateurs au sein du CCAS.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

Le Maire,

Bruno TRACHE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 2 avril à 18 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la
présidence de Monsieur Bruno TRACHE, Maire, en suite
de convocation en date du 27 mars courant, dont un
exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Madame Emeline FASSEEL est élue secrétaire de séance

OBJET : Indemnités de fonctions des élus

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local et notamment ses
articles 1^{er} et 3 ;

Considérant que la population totale de la commune était de 2 278 habitants population au 1^{er} janvier
2025 ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

-DE FIXER le montant des indemnités des élus comme suit :

- * Monsieur le Maire : 51,13 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- * Adjoint au maire 14,10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- * Conseiller municipal délégué : 8,46 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- * Conseiller municipal : 1,54 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

-DE FIXER la date d'entrée en vigueur de la présente délibération, donc la date de versement des
indemnités, à compter du 21 mars 2026, date d'élection du maire et des adjoints et de l'installation du
Conseil Municipal.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

Le Maire,

Bruno TRACHE

Signé électroniquement par :

BRUNO TRACHE

Le Maire de la Mairie de Noyelles-les-Vermelles

Le 10/04/2026

Application agréée F. Legitim.com

99_0E-062-216206268-2026-04-02-0204_02-DE

INDEMNITES DES ELUS LOCAUX

Annexe à la délibération du 2 avril 2026

TABLEAU RECAPITULATIF

Sur la base de l'indice brut terminal
de la fonction publique en vigueur

Population totale 2 278 habitants

Maire : indemnité brute mensuelle taux maximal autorisé : 55,7%

Adjoint : indemnité brute mensuelle taux maximal autorisé : 21,38 %

Conseillers municipaux : indemnité brute mensuelle taux maximal autorisé : 6 % (dans l'enveloppe maire+adjoints)

Fonction	Noms	Pourcentage
Maire	Bruno TRACHE	51,13 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
1 ^{er} Adjoint	BOULERT Philippe	14,10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
2 ^{ème} Adjointe	BOCQUET Marie-France	14,10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
3 ^{ème} Adjoint	COMPAGNON Jean-Pierre	14,10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
4 ^{ème} Adjointe	LEFEBVRE Emilie	14,10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
5 ^{ème} Adjoint	Frédéric DUVAL	14,10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Conseiller municipal délégué	DUBOIS Mikaël	8,46 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Conseillère municipale déléguée	WALBECQ Angélique	8,46 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Conseiller municipal délégué	LAGAE Pascal	8,46 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Conseillers municipaux	MARTIN Sylvie	1,54 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
	ROBIN Jean-Claude	1,54% de l'indice brut terminal de la fonction publique
	BOE Stéphanie	1,54% de l'indice brut terminal de la fonction publique
	IOZZELLI Etienne	1,54% de l'indice brut terminal de la fonction publique
	DUBOIS Floriane	1,54% de l'indice brut terminal de la fonction publique
	HAULT Christophe	1,54% de l'indice brut terminal de la fonction publique
	MUTEZ Mélanie	1,54% de l'indice brut terminal de la fonction publique
	FASSEEL Emeline	1,54% de l'indice brut terminal de la fonction publique
	VERBRUGGE Rodrigue	1,54% de l'indice brut terminal de la fonction publique
	WISEURS Dorothée	1,54% de l'indice brut terminal de la fonction publique



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 2 avril à 18 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la
présidence de Monsieur Bruno TRACHE, Maire, en suite
de convocation en date du 27 mars courant, dont un
exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Madame Emeline FASSEEL est élue secrétaire de séance

OBJET : SUBVENTION COMMUNALE EXCEPTIONNELLE

Considérant la demande de la mairie de Cuinchy concernant la participation d'une élève noyelloise,
mais scolarisée à Cuinchy, à un séjour environnement organisé pour sa classe de CM2 ;

Considérant la participation de 50 € demandée aux familles ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de M le Maire,

DECIDE
A l'unanimité des membres présents

-DE DONNER UN AVIS FAVORABLE au versement d'une subvention de 50 € à la mairie de Cuinchy
pour la participation de cette élève au séjour environnement organisé pour sa classe de CM2.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES
Les jour mois et an que dessus

Le Maire,
Bruno TRACHE